



PROCES-VERBAL

Du Conseil Municipal du 10 juillet 2019

Le conseil est convoqué le mercredi 10 juillet 2019, à 20h, à la mairie.

Présents : Mmes Créon Berthonneau Bernard Daniel Morisset MM. Lambert Nerbusson Tinel Lavaud (à partir du 20h13)

Absents excusés : Mme Robereau, MM. Brunet Grolleau Mollé Pasquet Lavaud (jusqu'à 20h13)

Absents avec procuration : M. Brunet à Mme Berthonneau, M. Grolleau à M. Lambert

- M. Tinel Pierre est nommé secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents.
- Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption.

Dossiers :

1 - Lotissement de la Croix Camus : Validation du compte-compte d'activités 2018/2019

Monsieur le Maire expose le compte-rendu annuel d'activités 2018/2019 concernant le Lotissement de la Croix camus présenté par Deux-Sèvres Aménagement.

Pas de changement dans la programmation financière.

Il est proposé au conseil de valider le compte-rendu d'activités 2018/2019 ainsi que le bilan financier.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider le compte-rendu d'activités 2018/2019 ainsi que le bilan financier.

Arrivée de M. Lavaud Vincent à 20h13

2 – Création d'une plateforme pour le skate-park : Choix du prestataire et demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle, lors du dernier conseil municipal, que ce dossier n'avait pas été validé suite à un questionnement de M. Mollé Olivier concernant le matériau qui devait être mis en place pour la création de la plateforme du skate-park : béton ou enrobé.

Monsieur le Maire s'est renseigné auprès de la fédération nationale de skate. Celui-ci privilégie le béton car en cas de chaleur avec de l'enrobé la plateforme bougerait.

Les devis ont donc été refait par les entreprises déjà contacté avec comme matériau : du béton.

L'entreprise Justeau fait une proposition à 15 977.26 € HT avec une bêche périphérique pour assurer un meilleur ancrage de la plateforme.

L'entreprise Gonord TP/RMT fait une proposition à 15 903 € HT.

L'entreprise Justeau est 74 € plus cher mais la qualité technique de la réalisation de la plateforme est de meilleure qualité grâce à l'ancrage et une planification est proposée, tandis que Gonord TP ne peut réaliser cet ouvrage qu'en octobre alors que Justeau la propose 2^{ème} quinzaine de septembre.

Il est proposé au conseil de retenir l'entreprise Justeau pour un montant de 15 977.26 € HT et de demander au titre du fonds de concours 2019 de la Communauté de Communes du Thouarsais une subvention d'un montant de 6 089 € et de demander au titre de la DETR 2019 une subvention de 6 390.90 €.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De retenir l'entreprise Justeau pour un montant de 15 977.26 € HT et de demander au titre du fonds de concours 2019 de la Communauté de Communes du Thouarsais une subvention d'un montant de 6 089 € et de demander au titre de la DETR 2019 une subvention de 6 390.90 €.

3 – Modification des statuts du SIEDS

Monsieur le Maire explique que le SIEDS souhaite modifier ses statuts afin de proposer aux intercommunalités du Département de pouvoir y adhérer.

Pour ce faire, il y a eu lieu dans un premier temps de modifier les statuts en y intégrant une nouvelle compétence qui concerne les bornes de charge pour les véhicules.

Après lecture du projet de statuts modifiés, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver ces modifications.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de statuts modifiés du SIEDS annexé à la présente délibération.

4 – Transports scolaires : signature de la convention de délégation de la compétence Transports Scolaires en Deux-Sèvres

Monsieur le Maire rappelle que suite à la création de la région Nouvelle Aquitaine la compétence transports scolaire, qui était gérée par le Département est maintenue gérée par la région.

De ce fait, une nouvelle convention entre la région et la collectivité doit être prise. Monsieur le maire fait lecture de la convention. Une petite nouveauté : un accompagnateur doit être mis en place lorsqu'il y a présence de maternelles dans le car scolaire, c'est une obligation qui sera rémunéré par la région à hauteur de 3 750 €.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de la compétence Transports Scolaires en Deux-Sèvres.

5 – Poste de refoulement du Pâtis : Vente de parcelles à la Communauté de Communes du Thouarsais

Dans le cadre de la réhabilitation du poste de refoulement du Pâtis, la Communauté de Communes souhaite acquérir des parcelles appartenant à la Commune.

Cela concerne les parcelles cadastrées section YE n°107, n°108 et n°127 (correspondant à une partie de l'ancienne parcelle cadastrée section YE n°106) situées au lieu-dit « Les Champs sur Prés » sur la commune de Sainte-Verge. Monsieur le Maire rappelle que le poste actuel du Pâtis est sur un terrain de la Commune.

Il a été convenu entre la Communauté de Communes et la Commune de Sainte-Verge que le montant de la transaction se ferait à 4€ le mètre carré.

Considérant les éléments de cession suivants :

- **Nom et adresse de l'acheteur** : Communauté de Communes du Thouarsais 4 rue de la Trémoille 79100 Thouars.

- **Section et n° des parcelles** : YE n°108 (399m²), YE n°107 (85m²) et YE n°127 (972m²)

- **Superficie totale des parcelles** : 1 456 m²

- **Prix au m²** : 4 €

- **Prix de vente** : 5 824 €

Il est précisé que les frais de notaire et de bornage sont à la charge de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Monsieur le Maire précise que le dépôt de matériaux se ferme au public.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De Vendre les parcelles cadastrées section YE n°107, n°108 et n°127 d'une superficie totale de 1 456 m² au prix de 4 € le m² soit au total 5 824 €. Les frais de notaire et de bornage restent à la charge de la Communauté de Communes du Thouarsais.
- De désigner Maître PERRINAUD, Notaire à Thouars, pour la rédaction de l'acte.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer les pièces relatives à cette affaire.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De Vendre les parcelles cadastrées section YE n°107, n°108 et n°127 d'une superficie totale de 1 456 m² au prix de 4 € le m² soit au total 5 824 €. Les frais de notaire et de bornage restent à la charge de la Communauté de Communes du Thouarsais.
- De désigner Maître PERRINAUD, Notaire à Thouars, pour la rédaction de l'acte.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer les pièces relatives à cette affaire.

6 – Peupleraie du Pâtis : Choix de la formule pour son entretien

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition de parcelles de peupleraies au Pâtis.

Aujourd'hui, une partie de ces parcelles est classée. Dans le futur PLU, ces sont les 2 parcelles qui seront classées.

Il faut maintenant penser à son entretien. Deux solutions sont proposées au conseil :

- 1^{er} cas : la Commune reste exploitante mais doit sous-traiter pour effectuer l'entretien
- 2^{ème} cas : la Commune trouve un prestataire et lui loue les terrains, celui-ci se chargeant de l'exploitation.

Le 1^{er} cas a des conséquences financières : la 1^{ère} année, il faudra dépenser 1000 à 1200 € pour le nettoyage + 2000 € l'hectare pour la plantation. L'entretien reviendra de 200 à 500 € par an. La récolte se fera tous les 15ans, soit environ 12 000 € l'hectare.

Le 2^{ème} cas : la commune fait un bail avec un exploitant. M. Lavaud Vincent s'interroge si l'entretien du terrain est mal fait, quels recours avons-nous. Monsieur le Maire explique qu'il sera mis des

clauses d'entretien dans le bail. Cela sera vu avec le notaire. Mme Berthonneau Aline demande la durée du bail. Généralement, il est de 9ans.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De retenir l'appel à un prestataire pour entretenir les parcelles de peupleraie.

7 – Plan vélo : Participation à l'étude

Monsieur le Maire présente l'étude du Plan vélo géré par la Communauté de Communes du Thouarsais.

Le budget de cette étude est de 50 000 €. Elle sera subventionnée à hauteur de 70 % du montant soit 35 000 €. La CCT prend à sa charge 50% du montant restant soit 7 500 €. Il reste donc 7 500 € à répartir entre les neuf communes. Il a été fait le choix de calculer le coût de l'étude par rapport au nombre d'habitants.

Pour Ste Verge, cela reviendrait à 375 € si les neuf communes acceptent de participer.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De participer financièrement à l'étude du Plan vélo géré par la Communauté de Communes du Thouarsais. Sous réserve que le montant ne dépasse pas la somme de 450 €.

Questions diverses :

Travaux Avenue Emile Zola :

Du 15 au 19 juillet aura lieu la réfection de la voirie (du rond-point du Petit Rosé jusqu'à l'entrée du Leclerc) par la Département.

Trésorerie :

Elle se porte bien, d'autres recettes sont à venir tels que le FCTVA et des subventions.

DPS : dispositif de sécurité :

L'Etat vient de nous faire parvenir un nouveau dispositif de sécurité pour les manifestations. En effet, celles qui accueilleront plus de 200 personnes en instantané devront déposer d'un DPS.

Vidéoprotection au Pâtis :

Le dossier est en cours. La demande a été envoyée à la préfecture.

Rifseep :

Il est présenté aux membres du conseil, le RIFSSEP qui sera mis en application au 1^{er} janvier 2020.

Poste de refoulement au Pâtis :

Les travaux devaient commencer en juin mais ils ont oublié une ligne haute tension présente sur le chantier. Gérédis doit donc mettre en place un poste d'alimentation électrique. Début des travaux, normalement mi-juillet.

Lotissement Croix Camus :

Monsieur le Maire informe qu'un permis de construire a été déposé.
Les logements d'Habitat Deux Sèvres devraient bientôt sortir de terre.

Fréquentation garderie :

Monsieur le Maire avait demandé à Mme Berthonneau de faire un point sur la fréquentation de la garderie.

Mme Berthonneau fait une présentation de la fréquentation du mois de mai qui est bonne.

Il y a 40 familles d'inscrites cela représente 60 enfants sur 95 élèves. Et sur une matinée ou une soirée, il y a plus de 15 enfants à chaque fois.

Convention avec la méthanisation :

Monsieur le Maire informe que la commune a conventionné avec la méthanisation afin de pouvoir apporter les déchets de tonte de pelouse.

Fête de la bière :

Le 14 septembre, sera organisée une fête de bière place de l'Eglise. C'est l'Artisane et la Thouarsaise qui organiseront cet évènement.

Ecole – sol classe maternelles :

Monsieur le Maire explique qu'il a été découvert, lors du grand ménage de l'école, dans la classe des maternelles, un problème avec le sol. En effet, celui-ci s'est soulevé. Un expert va venir voir et faire ses constatations et préconisations.

Garage terrain Martin :

Vincent Lavaud demande ce qui l'en est du garage Martin rue de villeneuve. Une estimation a été faite, s'élevant à 4 000 € valeur d'usage. Il a été proposé au propriétaire de la maison d'à côté mais pour le moment il n'en voulait pas. Si personne ne le prend, il va être intégré avec le jardin pour un projet d'ensemble.

Les plantes invasives :

Vincent Lavaud soulève le problème des plantes invasives. Car rien n'est fait et les agriculteurs ne font pas le nécessaire concernant notamment le datura. Alors qu'il faut juste l'arracher pour ne pas qu'elle ne se propage.

Un rappel sera fait sur le site internet sur les recommandations à tenir face à ces plantes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 22h30.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,